

LES NANOPARTICULES EN COSMÉTIQUE

Les nanomatériaux sont de plus en plus souvent utilisés dans l'industrie cosmétique, en particulier le nanodioxyde de titane. Celui-ci confère aux crèmes solaires une protection UV élevée et ne laisse pas de traces blanches sur la peau après application. D'autres nanoparticules sont aussi plus rarement utilisées en cosmétique.

Obligation d'étiquetage dans l'UE

Les nanomatériaux ont été explicitement définis pour la première fois dans le droit européen sur les cosmétiques. Depuis juillet 2013, les consommateurs européens peuvent savoir, grâce à l'étiquetage, si un produit cosmétique contient des nanomatériaux ou non. Après la désignation de l'ingrédient, la mention « nano » doit apparaître entre crochets. Exemple : dioxyde de titane [nano].

En Suisse

En Suisse, il n'existe pas de dispositions de ce type. Celles-ci sont prévues pour 2015, dans le cadre de la révision partielle de la loi sur les denrées alimentaires (LDAI), qui couvre également la législation en matière de cosmétiques. A l'heure actuelle, l'étiquetage ou non des nanomatériaux dans les cosmétiques est laissé à l'appréciation des fabricants. En d'autres termes donc, en l'absence de mention sur l'étiquette, un produit peut ou non contenir des nanomatériaux.

Des cosmétiques en principe sûrs

En principe toutefois, seuls des produits cosmétiques sûrs peuvent être mis sur le marché, qu'ils contiennent ou non des nanoparticules. Le nanodioxyde de titane fait partie des nanomatériaux sur lesquels le plus de recherches ont été menées. Dans ses applications au quotidien, notamment dans les crèmes solaires et les cosmétiques, le nanodioxyde de titane n'est pas absorbé par le corps, car la peau joue le rôle de barrière. Lors de la fabrication et de la transformation du dioxyde de titane sous forme de poudre en revanche, des particules peuvent être respirées et éventuellement déclencher des infections pulmonaires. Des mesures de protection lors des étapes de fabrication sont donc nécessaires. En outre, le dioxyde de titane incorporé aux cosmétiques peut se séparer du produit par lavage et être rejeté dans les cours d'eau. Des recherches doivent encore être menées pour déterminer si ces rejets ont des effets sur les organismes vivants de ces écosystèmes.

